



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers Non Gradés

COMMUNIQUE REGIONAL SPS GRAND-EST

Le agents de la DISP Grand-Est n'en reviennent pas du discours des chefs d'établissements dans notre région.

En effet nos dirigeants refusent systématiquement les ASA aux agents vulnérables, les obligeant à travailler coûte que coûte.

Mr le Directeur INTERRÉGIONAL, changez de CAP pendant qu'il en est encore temps !

Que chacun prenne ses responsabilités.

Le moment venu, les agents concernés et le SPS prendront les leurs....

Par ordonnance du 15 octobre 2020, le juge des référés du Conseil d'Etat a suspendu les dispositions du décret du 29 août 2020 qui ont restreint les critères de vulnérabilité au covid-19 permettant aux salariés de bénéficier du chômage partiel.

Le juge estime que le choix des pathologies qui ont été conservées comme éligibles par rapport au décret de mai dernier, n'est pas cohérent ni suffisamment justifié par le Gouvernement.

Dès lors, en l'absence d'une nouvelle décision du Premier ministre, les critères retenus par le précédent décret du 5 mai 2020 s'appliquent à nouveau.

C'est ce que vient de reconnaître, ENFIN, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) dans un « questions/réponses » à l'attention des employeurs et des agents publics en date du 2 novembre 2020.

STRASBOURG le 5 novembre 2020

le Délégué Régional SPS

LE SEUL SYNDICAT 100 % SURVEILLANT